

Paris, le 27 mai 2020 – 11h30

UN ENREGISTREMENT RÉVÈLE QUE L'AMBASSADE DU JAPON À PARIS AURAIT INCITÉ SES RESSORTISSANTS À ENFREINDRE LA LOI, FACILITANT AINSI L'ENLÈVEMENT D'ENFANTS FRANCO-JAPONAIS :

LES FAITS : Un enregistrement d'une session parlementaire au Japon¹ révèle la tenue d'un séminaire organisé à Paris par les autorités nippones de nature à encourager des mères à enlever leurs enfants franco-japonais depuis la France vers le Japon.

Le 24 mars 2020, lors d'une séance de questions à la Diète Japonaise,² la sénatrice Yukiko Kada a officiellement interpellé le représentant du Ministère japonais des Affaires étrangères sur le contenu d'un séminaire organisé le 15 mai 2018 à la Maison de la culture du Japon à Paris. La sénatrice japonaise s'est indignée du fait qu'il avait été conseillé à ces mères, avant de regagner le Japon avec leur enfant, de déposer une plainte auprès des services de police français pour violences conjugales, de se rendre dans des centres pour femmes battues, et d'en présenter les justificatifs une fois arrivés au Japon. En respectant ces consignes, les autorités japonaises n'ordonneraient pas le retour de l'enfant en France.

Les autorités nippones auraient ainsi expliqué comment, par le biais de fausses déclarations, « légaliser » aux yeux des autorités japonaises, en dehors de toute autorisation judiciaire française et à l'insu du parent français, le retour d'un enfant franco-japonais vers le Japon.

La sénatrice japonaise a déclaré être « très surprise qu'un tel séminaire ait été tenu par l'ambassade du Japon, donnant des instructions sur la manière de contourner les obligations³ afin de procéder à un enlèvement ».

¹ <https://www.japanchildrenrights.org/post/senator-kada-speaking-at-the-japanese-diet>

² « I have heard the actual recording of this seminar.(...) It seems that about 70 Japanese mothers participated. (...) I noticed that although the Hague Convention has aims to prevent child abduction and to keep the relationship with both parents, completely opposite contents were in this recording. (...) in fact in the seminar, and I read every single word of the translation and heard the recording three times, in my opinion mothers were instructed how to avoid the application of the Hague Convention in order to abduct their child into Japan as they wish. Was very surprised that such a seminar was held by the Japanese Embassy, which gave instructions how to avoid the obligations in order to carry out an abduction (...)In the lecture of the seminar, there were concrete instructions on how to abduct the children. For example making a statement alleging domestic violence to the police, taking your own medical certificates, escaping to domestic violence shelters to make a record, abducting children and taking documents with you back to Japan. These instructions are very similar to those here in Japan made by lawyers to advise child abductions. I ask again to the Ministry of Foreign Affairs, is it your opinion that this seminar achieved its aim as PR activities?» (<https://www.japanchildrenrights.org/post/senator-kada-speaking-at-the-japanese-diet>)

³ Découlant de la Convention de la Haye du 25 octobre 1980 sur l'enlèvement international d'enfants.

Le représentant du Ministère japonais des Affaires étrangères interrogé lors de cette session parlementaire n'a pas contesté la tenue du séminaire, rétorquant simplement qu'elle avait eu pour objet de renseigner ses participants sur les mécanismes d'application de la Convention de la Haye sur l'enlèvement international d'enfants.

Pour Me Jessica Finelle : « *Ces agissements, tels que dénoncés par un élu japonais, sont particulièrement choquants puisque l'ambassade du Japon en France aurait incité des mères japonaises à contourner l'application tant de la loi française que de la Convention de La Haye du 25 Octobre 1980 sur l'enlèvement international d'enfants. L'Ambassadeur du Japon doit être convoqué pour délivrer ses explications.* »

Représentant plusieurs pères français privés de tout contact avec leurs enfants par leurs mères japonaises, Me Finelle a ainsi écrit au Ministre Jean-Yves Le Drian pour lui demander « *de donner à ces faits les suites que leur gravité appelle* ».

LE CONTEXTE : 150.000 enfants victimes d'enlèvements parental chaque année au Japon

Selon certaines ONG, 150.000 enfants sont annuellement enlevés par un parent au Japon, dans le cadre d'une séparation. Ils sont par la suite privés de tout accès à leur autre parent pendant des années, parfois jusqu'à leur majorité, malgré tous les efforts déployés par le parent exclu pour renouer avec eux. Ces enlèvements sont au mieux ignorés, au pire vivement encouragés par les autorités qui perpétuent sciemment un système favorisant le parent ayant enlevé l'enfant, en violation flagrante des traités internationaux dûment ratifiés par le pays.

Une plainte devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies a été déposée par Me Jessica Finelle, au mois d'août dernier, afin de dénoncer ces violations graves. Cette plainte est actuellement en cours d'instruction.

Plus d'une centaine d'enfants franco-japonais sont actuellement privés de tout contact avec leur parent français. Ce drame a récemment conduit trois pères français au suicide.

Le 26 juin 2019, le **Président Emmanuel Macron, recevant à Tokyo plusieurs pères, avait jugé ces situations « inacceptables »**, ajoutant : « *On ne peut pas laisser certains de nos compatriotes vivre dans cette situation, et je crois que les droits fondamentaux des enfants et les leurs en tant que parents doivent être défendus* ».

Le 6 février 2020, le Sénat français a adopté à l'unanimité une proposition de résolution invitant le gouvernement à prendre des mesures pour prévenir l'enlèvement des enfants franco-japonais dans le cadre de conflits parentaux.

Contact presse : Me Jessica Finelle (associée au cabinet Zimeray & Finelle Avocats)
Mobile : +33 (0) 6 63 08 27 56 / E-mail : jf@zimerayfinelle.com